

Commune de LA CHAIZE LE VICOMTE

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 mars 2019

L'An deux mil dix-neuf, le douze mars à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Yannick DAVID, Maire.

PRÉSENTS : M. Yannick DAVID ; Mme Lucie SOULARD ; M. Jean NICOU ; Mme Nathalie CHUPEAU ; M. Antoine REMBAUD ; M. Pascal BONNIN ; M. Franck RAUTUREAU ; M. Yannick RAMBAUD ; Mme Béatrice ROBION ; Mme Sophie THOUZEAU ; Mme Carole DESPORTES ; Mme Karine ALLAIN ; M. Sébastien LECOMTE ; M. Aurélien DOUILLARD ; Mme Brigitte DOGUIN ; M. Jonathan DERER ; M. Yvonnick PAPIN.

REPRÉSENTÉS :

Mme Christine RAMBAUD-BOSSARD donne pouvoir à Mme Nathalie CHUPEAU

EXCUSÉS : Mme Annie HENRY.

ABSENTS : M. Cédric de LINAGE ; Mme Diane d'AREXY ; M. Jacques MURAIL.

Secrétaire de séance élu : M. Aurélien DOUILLARD

Date de convocation : 05 mars 2019

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

Retrait d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose de retirer la délibération relative au retour à la semaine scolaire de 4 jours, un conseil d'école exceptionnel doit se tenir le 26 mars 2019 pour effectuer un nouveau vote.

Monsieur NICOU explique à l'assemblée délibérante que lors du Conseil d'école du 28 février 2019, le retour à la semaine scolaire de 4 jours a été voté. Cependant, beaucoup de parents se sont manifestés suite à ce vote, et remettent en question la procédure et donc la validité des résultats. En lien avec le directeur de l'école Pierre Perret et l'Académie il a été proposé un nouveau conseil d'école exceptionnel le 26 mars 2019 afin de procéder à un nouveau vote. Cela permettra ainsi aux représentants des parents d'élèves de consulter les familles sur leurs souhaits avant le vote.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, le retrait de ce point à l'ordre du jour de la séance de Conseil Municipal du 12 mars 2019.

Modification d'un point à l'ordre du jour

A la demande de Monsieur DERER, il est proposé de modifier la délibération concernant le coût à l'élève.

Monsieur DERER invoque une circulaire du Préfet de Loire Atlantique et considère que les modalités de calcul ne sont pas conformes. Afin de vérifier les modalités de calcul, il est proposé d'attribuer une subvention dans le cadre du contrat d'association 2019 avec l'école Saint Joseph.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, la modification de ce point à l'ordre du jour de la séance de Conseil Municipal du 12 mars 2019.

1/ Etat des dépenses Etablissement Public Foncier de la Vendée (EPF) – Bilan financier 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation de logements mixtes a été signée le 1^{er} juin 2011, pour une durée de 7 ans entre la commune et l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Vendée.

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

L'état des dépenses actions foncières engagée par l'EPF de la Vendée au 31 décembre 2018 s'établit comme suit :

Intitulé	Stock à fin 2017	Année 2018	Total fin 2018
1. Dépenses	1 347 225,48	568,00	1 347 793,48
601 Achats stockés	1 347 225,48	568,00	1 347 793,48
601111 Coût d'achat portage	1 155 285,00	0,00	1 155 285,00
601112 Frais d'acquisition	188 593,54	0,00	188 593,54
6011151 Impôts Fonciers	2 896,94	568,00	3 464,94
6011153 Frais accessoire	450,00	0,00	450,00
2. Recettes	1 887,56	168 177,43	170 064,99
701 Ventes de terrains	0,00	163 399,22	163 399,22
7012111 Portage foncier (acq. brute)	0,00	140 060,31	140 060,31
70121121 Indemnité évictions	0,00	13 540,36	13 540,36
70121122 Frais acquisitions	0,00	9 323,68	9 323,68
70121151 Portage foncier (IF)	0,00	420,31	420,31
70121153 Portage foncier frais accessoire)	0,00	54,56	54,56
706 Prestations de services	0,00	5 032,71	5 032,71
7061 Produits d'actualisation foncière	0,00	5 032,71	5 032,71
708 Produits des activités annexes	1 887,56	-254,50	1 633,06
7080 Produits des activités annexes	881,35	0,00	881,35
7083 Locations diverses	1 006,21	-254,50	751,71
SOLDE	1 345 337,92	-167 609,43	1 177 728,49
7061 Produits d'actualisation			87 259,75
Total HT			1 264 988,24

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 3 absentions, approuve l'état des dépenses de l'EPF.

2) Convention de co-financement avec la commune de Thorigny et participation financière

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans un contexte de raréfaction des ressources financières et face à la nécessité de réaliser des économies d'échelles, les communes de La Chaize-le-Vicomte et Thorigny ont décidé de mener une réflexion sur la mutualisation de leurs équipements publics afin de garantir un service public de qualité à leurs administrés.

Les parties ont décidé de collaborer dans les domaines sportifs, associatifs et culturels pour leurs projets actuels et à venir.

Les deux communes participent conjointement au financement de nouveaux équipements, liés aux domaines sus nommés, ou à leur rénovation, extension...

La commune de la Chaize-le-Vicomte a ainsi apporté une participation financière à hauteur de 111 000 € par deux versements de 55 000 € en 2016 et 2017 pour les travaux d'extension et de réhabilitation de la salle polyvalente (THOR'Espace) de Thorigny.

La commune de Thorigny s'engage à verser en 2019 et 2020 le montant de 111 000 € (80 000 € en 2019 et 31 000 € en 2020) à la commune de La Chaize-le-Vicomte pour la création de la salle de sports.

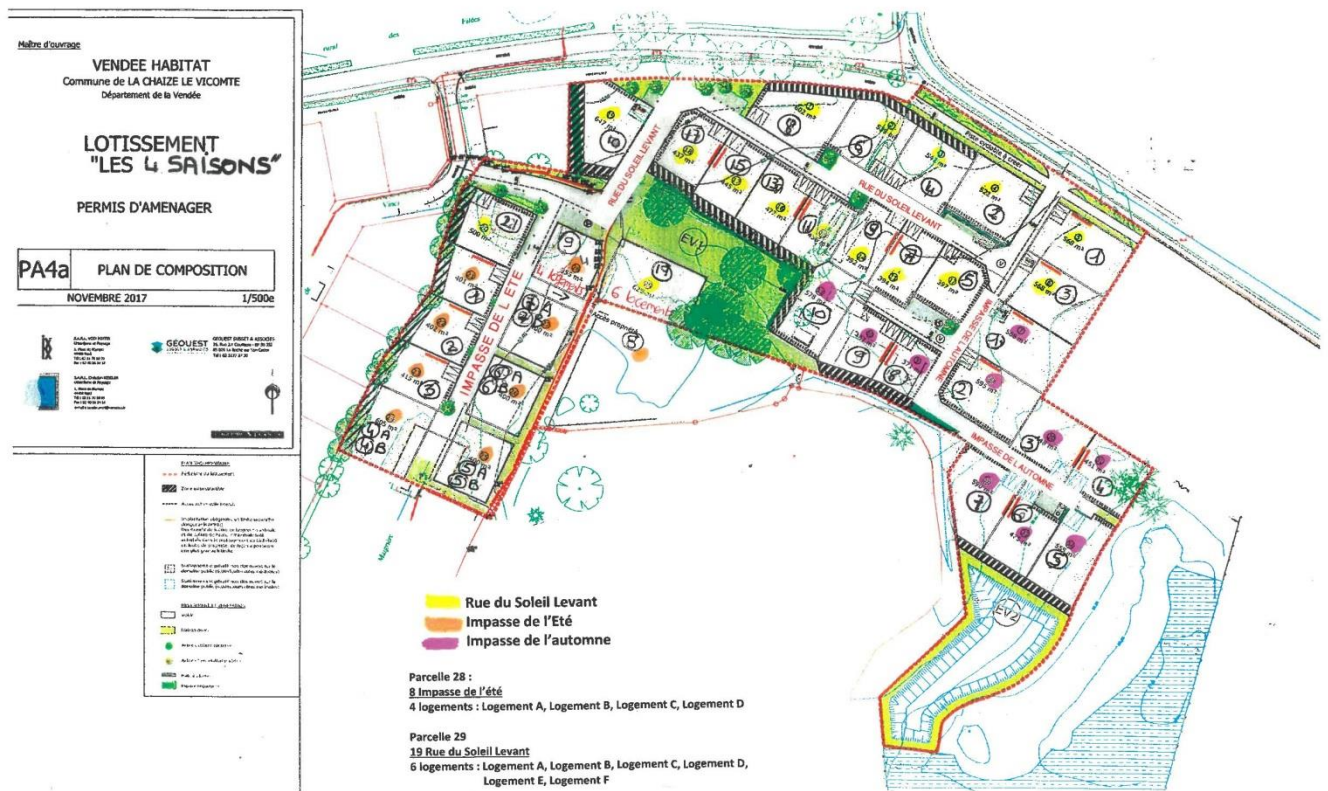
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la convention de co-financement entre la commune de Thorigny et La Chaize-le-Vicomte ; accepte le versement de la participation financière de la commune de Thorigny pour 111 000 €, soit un versement de 80 000 € en 2019 et 31 000 € en 2020 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

3) Nommage et numérotation quartier 4 saisons

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le nommage et la numérotation de rues et des parcelles situées sur la commune et notamment dans le quartier « Les 4 Saisons » :

- Rue principale : rue du Soleil Levant
- 2 impasses :
 - Impasse de l'Été
 - Impasse de l'Automne

Il est proposé d'attribuer aux habitations les numéros suivant le plan ci-dessous :



Cette délibération annule et remplace celle du 13 novembre 2018.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la numérotation conformément au plan annexé.

4) Evolution du nombre de classe en élémentaire à l'école Pierre PERRET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame la Directrice d'Académie, par courrier en date du 31 janvier 2019, l'informe qu'elle envisage la fermeture d'une classe.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la dynamique démographique repart à la hausse avec un accroissement des naissances.

Il souligne parallèlement que l'arrivée de l'entreprise La Boulangère sur la commune laisse présager un afflux de population, d'autant plus que les réserves foncières pour une urbanisation sont présentes sur la commune notamment dans le cadre de la ZAC Les Redoux.

Au regard de ces éléments, mais tout en sachant que Mme la Directrice d'Académie décide en dernier ressort, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à émettre un avis défavorable à la fermeture de classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis défavorable à la fermeture d'une classe à la rentrée 2019.

5\ Approbation du compte de gestion

Après s'être fait présenter, pour le Budget principal, le Budget Primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Principal pour l'exercice 2018, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6\ Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire et ne participe pas aux débats.

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2018 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses	2 958 760.76 €	2 284 711.37 €
Recettes	2 958 760.76 €	2 919 190.95 €
Résultat 2018		634 479.58 €
Affectation de l'excédent 2017		0.00 €
Résultat de clôture de l'année 2018		634 479.58 €

INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses	3 778 426.46 €	1 736 785.76 €
Recettes	3 778 426.46 €	1 024 294.48 €
Résultat 2018		-712 491.28 €
Affectation de l'excédent 2017		1 686 154.46 €
Résultat de clôture de l'année 2018		973 663.18 €
Restes à réaliser 2018		-952 181.29 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions, approuve le Compte Administratif 2018 du Budget Principal et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

7\ Affectation de résultat

Suite au vote du Compte Administratif 2018, et pour tenir compte des restes à réaliser qui s'élèvent à 1 122 181.29 € en dépenses et 170 000.00 € en recettes d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	634 479.58 €
- Section d'investissement (art. 1068)	634 479.58 €
- Section de fonctionnement (art. 002)	0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions, décide d'affecter 634 479.58 € en section d'investissement,

8\ Vote des taux d'imposition 2019

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération en date du 20 mars 2018, les taux d'imposition 2018 ont été votés comme suit :

	Taux Communaux
Taxe d'habitation	20,17 %
Taxe sur le foncier bâti	20,74%
Taxe sur le foncier non bâti	50,60%

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir ces taux d'imposition pour l'année 2019.

Monsieur DERER souhaite avoir une explication sur la probable suppression de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire répond qu'il y a eu un effet d'annonce avec la suppression de la taxe d'habitation. Cela a été opérationnel dès cette année avec la baisse de 30 % de la taxe payée par les contribuables. Cependant, aucune autre consigne n'a été donnée pour la suite de la réforme. Le Président de la République souhaite que la feuille de route soit opérationnelle fin 2020 mais la taxe n'est pas supprimée contrairement à ce qui est dit, elle serait indexée sur les revenus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les taux d'imposition pour l'année 2019 et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires concernant ce dossier.

9\ Vote Budget Primitif 2019 et subventions

Après le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le mardi 5 février 2019, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du Budget Primitif. Celui-ci s'établit de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
- Dépenses	2 685 438.00 €
- Recettes	2 685 438.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
- Dépenses	7 199 149.29 €
- Recettes	7 199 149.29 €



Budget primitif 2019

Mardi 12 mars 2019

Le budget 2019 :

8,7
millions €



FUNCTIONNEMENT
2,685 MILLIONS €



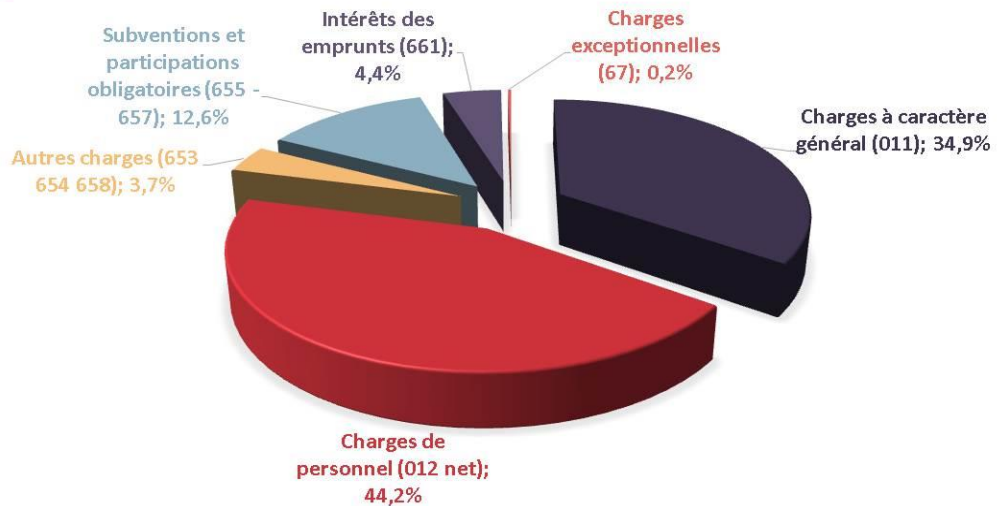
INVESTISSEMENT
6,076 MILLIONS €



AUTOFINANCEMENT
461 383€



Structure du BP 2019

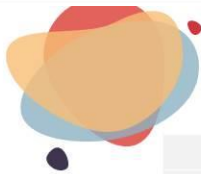




BP 2019 – Dépenses de fonctionnement

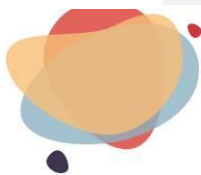
	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Charges à caractère général (011)	719 751,00 €	651 819,76 €	769 101,00 €
Charges de personnel (012 net)	985 556,00 €	943 266,85 €	973 402,00 €
Autres charges (653 654 658)	84 000,00 €	76 611,92 €	81 917,00 €
Subventions et participations obligatoires (655 - 657)	275 765,00 €	259 013,19 €	267 933,00 €
Intérêts des emprunts (661)	106 205,38 €	101 085,04 €	97 500,00 €
Charges exceptionnelles (67)	222 745,04 €	158 197,00 €	5 500,00 €
CHARGES REELLES	2 394 022,42 €	2 189 993,76 €	2 195 353,00 €

Dommage Ouvrage : + 45 000€
 Efforts voiries : + 20 000€
 Entretien bâtiment : + 21 000€
 Maintenance : + 20 000€

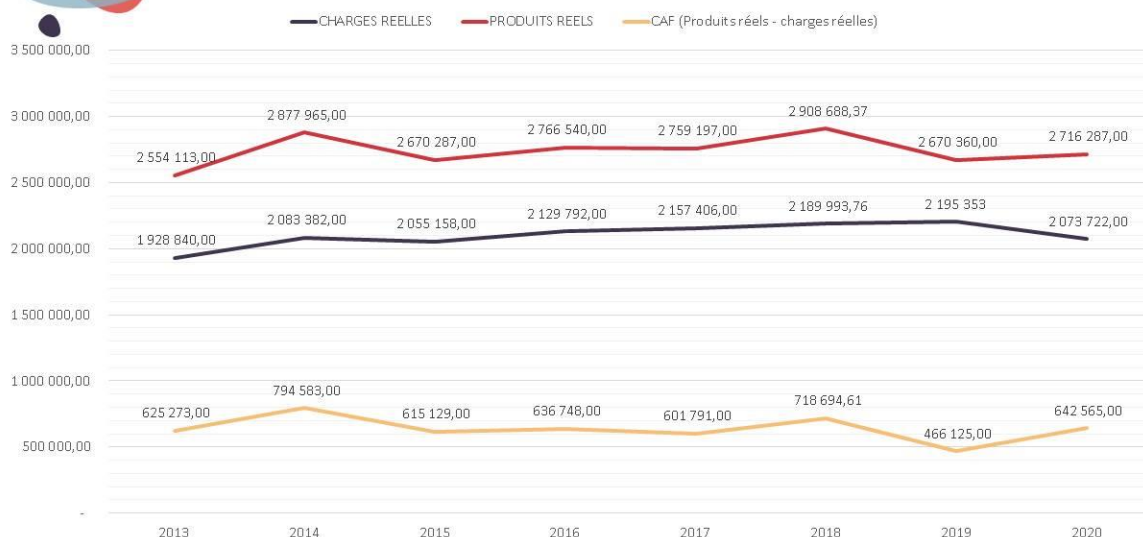


BP 2019 – Recettes de fonctionnement

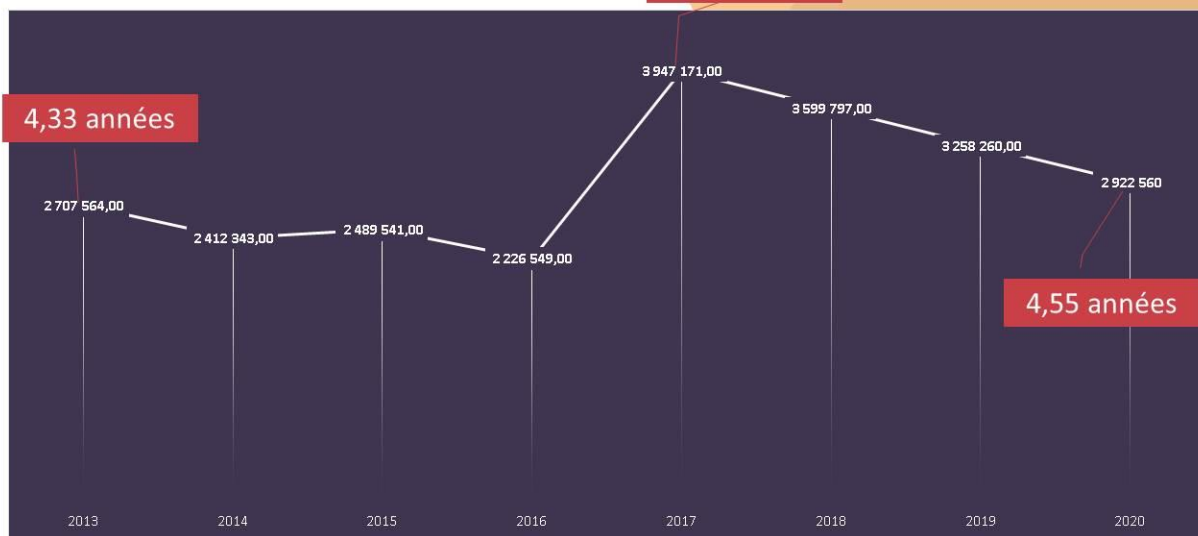
	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Impôts locaux (7311 -739)	1 385 800,00 €	1 423 301,00 €	1 401 500,00 €
Fiscalité reversée (732)	495 682,00 €	495 682,00 €	495 682,00 €
Autres impôts et taxes (733 734 735 738)	333 650,00 €	294 280,85 €	100 600,00 €
DGF (741)	455 500,00 €	476 005,00 €	453 500,00 €
Autres dotations attribution particip. 742 à 748)	171 588,00 €	105 514,81 €	131 765,00 €
Produits domaniaux et ventes diverses (70)	28 800,00 €	38 538,00 €	37 870,00 €
Autres produits + tvx en régie (75 72)	57 000,00 €	49 734,83 €	48 840,00 €
Produits financiers (76)	2,00 €	2,13 €	3,00 €
Produits exceptionnel (77)	1 500,00 €	25 629,75 €	600,00 €
	2 929 522,00 €	2 908 688,37 €	2 670 360,00 €



Des efforts de gestion



Encours de la dette



Monsieur BONNIN présente également les subventions attribuées pour les associations pour l'année 2019 :

SUBVENTIONS 2019

BENEFICIAIRES	MONTANT	PRESTATIONS
AMBIANCE VICOMTAISE	2 400 €	SUBVENTION ANNUELLE
AMICALE LAIQUE VICOMTAISE	1 075 €	SUBVENTION ANNUELLE
APPEL LA CHAIZE	500 €	JOUETS DE NOEL 2019
ARC EN CIEL	86 220 €	SUBVENTION ANNUELLE
BATTERIE FANFARE ST JOSEPH	648 €	SUBVENTION ANNUELLE
LA CHAIZE FEC	4 260 €	SUBVENTION ANNUELLE
LA ROCHE VENDEE CYCLISME	1 500 €	CHALLAENGE WOECKLER
ECOLE PIERRE PERRET	600 €	JOUETS DE NOEL 2019
ECOLE PIERRE PERRET	1 500 €	CLASSE DE DECOUVERTE
OGEC LA FAMILIALE	5 950 €	FOURNITURES SCOLAIRES
OGEC LA FAMILIALE	358 €	CLASSE DE DECOUVERTE
PETANQUE VICOMTAISE	130 €	SUBVENTION ANNUELLE
REV	700 €	SUBVENTION ANNUELLE
SPORT ET LOISIRS VICOMTAIS	2 800 €	SUBVENTION ANNUELLE
TENNIS CLUB VICOMTAIS	678 €	SUBVENTION ANNUELLE
UCAV	700 €	SUBVENTION ANNUELLE
MOTO QUAD	719 €	SUBVENTION ANNUELLE
BODY CLUB	260 €	SUBVENTION ANNUELLE
CHAIZ'THON	300 €	SUBVENTION ANNUELLE
	111 298 €	

Vu le Code Général des Collectivités Locales,
 Vu le DOB du 05 février 2019,
 Vu la Commission des Finances en date du 4 mars 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions, approuve le Budget Primitif 2019 et approuve les subventions annexées au Budget Primitif 2019.

10\ Contrat d'association – Forfait 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2018.11.13.15 en date du 13 novembre 2018 concernant le versement d'un premier acompte à l'école St Joseph dans le cadre du contrat d'association 2019.

Comme chaque année, un second acompte de 50 000 € est versé avant le 15 mai et le solde, calculé en fonction du coût à l'élève pour l'école Pierre Perret, est versé au plus tard le 1er juillet.

Les modalités de calcul n'ayant pas été clairement définies, le montant total alloué à l'école Saint Joseph ne peut être déterminé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la somme de 50 000 € à l'école Saint-Joseph dans l'attente du calcul du montant global.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer à l'Ecole Saint-Joseph la somme de 50 000 € dans le cadre du contrat d'association 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

11\ Renouveauement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine de la Vendée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de la municipalité de renouveler l'adhésion de la Commune de la Chaize-le-Vicomte à la Fondation du Patrimoine. Cette Fondation a pour but de sauvegarder et de valoriser le patrimoine rural non protégé. Elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets, permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et mobilise le mécénat d'entreprise.

Le coût de l'adhésion pour 2019 s'élève à 230 € minimum pour les communes ayant entre 3000 et 5000 habitants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au renouvellement de l'adhésion de la commune à la fondation du patrimoine ; valide le versement de 230 € correspondant au coût de l'adhésion pour 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

12\ Renouveauement de l'adhésion au CAUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de La Chaize-le-Vicomte adhère tous les ans à l'association du C.A.U.E (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) et souhaite renouveler cette adhésion en 2019. Le CAUE est créé pour promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il assure des missions dans un cadre et un esprit associatif.

Le CAUE est géré par un conseil d'administration qui définit les orientations générales et en contrôle l'exécution. Il conseille et guide les communes et les autres collectivités (Paysage de Votre Commune, Fleurissement, Programmation, Aide à la Maîtrise d'Ouvrage, Jury de Concours). Il conseille et assiste les particuliers, les porteurs de projets, les exploitants agricoles ainsi que les enseignants.

Pour les communes ayant entre 3500 et 10 000 habitants, comme La Chaize-le-Vicomte, le montant de la cotisation demandé est de 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association du CAUE pour l'année 2019 et le versement des 100 € correspondant et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au versement de cette somme et à la gestion de ce dossier.

13/ Objet : AUTRES SUJETS ABORDES

Informations sur les mandats passés depuis le dernier Conseil Municipal

Préemptions

Questions Diverses :

- Elections européennes 2019

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal qu'une feuille de présence va circuler pour définir les élus présents dans les 3 bureaux de vote de la commune le jour des élections européennes.

Fin de séance à 21h20